

L'administrateur provisoire

**Décision n°2023-013**

**SCRUTIN DU 21 MARS 2023**

**ARRETE PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS POUR LE REPRESENTANT  
DE L'UT AU SENAT ACADEMIQUE DE L'UT**

**L'Administrateur provisoire de l'Université de Toulouse,**

- VU** le code de l'éducation nationale,
- VU** le Décret n°2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE Université de Toulouse,
- VU** le Règlement intérieur provisoire de l'Université de Toulouse,
- VU** l'arrêté électoral (décision 2022-002) portant constitution du Comité électoral consultatif (CoEC) de l'Université de Toulouse pour l'élection au sénat académique de l'Université de Toulouse du 13 janvier 2023,
- VU** l'arrêté électoral modifié (décision 2022-004) portant organisation des élections au sénat académique de l'Université de Toulouse du 25 janvier 2023,
- VU** la décision n°2023-010 désignant les présidentes des bureaux de vote pour l'élection au sénat académique de l'Université de Toulouse du 15 mars 2023
- VU** la décision n°2023-011 portant procès-verbal de dépouillement du 21 mars 2023

**RAPPEL**

Le scrutin à l'urne s'est déroulé le mardi 21 mars de 9h00 à 16h30 dans les bureaux de vote situés :

- 41 allées Jules Guesde salle de réception
- Maison pour la recherche et la valorisation salle AR026

Le dépouillement s'est déroulé le mardi 21 mars à partir de 17h00 en présence des présidentes désignées par décision n°2023-010 visée.

**Ceci étant exposé,**

**DECIDE**

**Article 1 - Proclamation**

Par la présente et le procès-verbal de dépouillement (décision n°2023-011 visée) joint en annexe, sont proclamés les résultats de l'élection du représentant des personnels de l'UT au sénat académique de l'Université de Toulouse.

## **Article 2 – Exécution**

La Directrice générale des services de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 3 – Publicité**

Le présent arrêté est transmis au rectorat de l'académie de Toulouse. Il est adressé au président de la Commission de contrôle des opérations électorales, affiché au bâtiment du 41 allées Jules Guesde ainsi que sur le site internet de l'Université de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 24 mars 2023

**L'administrateur provisoire de l'UT**

  
  
**Marc RENNER**

**Élection du représentant des BIATSS au Sénat académique**

Nombre d'inscrits	364
Nombre de votes par correspondance	1
Nombre de votants	100
Nombre de bulletins nuls ou blanc	12
Nombre d'enveloppes	<b>100</b>

Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre de bulletins valables	88

**ONT OBTENU**

CANDIDATS	Nombre de voix
liste Ensemble pour l'Université de Toulouse	88

**SIEGE ATTRIBUE**

1

**Signatures** : Membres du Comité présents lors de la rédaction du présent procès-verbal.

Toulouse le 21 mars 2023

Colomba DUSSART



Béatrice QUEULIN



Séverine DAIGNAN



Noémie EYCHENNE



